MAGNAC INFOS n°56

www.magnac-laval.fr

AVRIL 2012

L'ÉVÈNEMENT

Visite de Monsieur le Sous-Préfet

Le nouveau Sous-Préfet de Bellac, Jean SALOMON a consacré la journée du 8 février dernier à la visite de notre commune à travers plusieurs sites que M. le Maire, Jean Bernard JARRY et quelques élus locaux ont eu le plaisir de lui faire découvrir.

C'est autour d'un café que s'amorça cette sympathique rencontre en commentant l'actualité chaude du moment et notamment les fermetures de postes dans l'Education Nationale. M. le Maire ne manqua pas de rappeler les deux suppressions de classes, survenues successivement il y a trois et quatre ans et qui ont déstabilisé l'équilibre des effectifs. Et cette année encore, la suppression des postes d'AVE qui permettaient aux enseignants de bénéficier d'un encadrement supplémentaire sur un certain nombre d'activités, est venue aggraver par de nouvelles difficultés, le bon fonctionnement de certains services au sein de l'établissement scolaire. A ce jour, l'ensemble des classes est à deux niveaux avec des effectifs variant entre 25 et 31 élèves.

Monsieur CHEVALIER présente son usine à Monsieur le Sous-Préfet

La visite commença à l'usine de **MAGNAC-DECOUPE**. Cette unité de 5000m², spécialisée dans le bobinage et la découpe de papier, fut créée dans les années 80 par M. Régent. Cette usine a depuis subi diverses évolutions pour répondre au mieux aux besoins du marché et compte aujourd'hui 20 salariés. L'équipe dirigeante s'est tournée vers une communication de terrain pour obtenir des marchés très spécifiques ; la réactivité et la qualité de la découpe sont les points forts de l'entreprise. M. Chevalier, co-gérant de l'entreprise, a tenu à féliciter, devant B. Dubreuil , le Directeur, les salariés pour leur qualité professionnelle. Les difficultés liées aux futures installations des barrières de dégel furent évoquées car l'activité est liée à un trafic régulier de camions pour les approvisionnements ou les livraisons.

(suite page 2)

EDITO

Après un début d'hiver très clément, nous avons dû nous rendre à l'évidence : il peut encore faire très froid dans notre Limousin. Des températures extrêmement basses (-23°) ont endormi notre commune et provoqué de gros dégâts notamment aux conduites d'eau.

Nos employés ont été sur la brèche pour tenter de vous apporter un service de qualité et rapide. Je tiens à les remercier de cet engagement.

Nos réflexions vont se porter maintenant sur le projet de salle des fêtes. Après avoir hésité sur le lieu d'implantation, une opportunité s'est présentée ; nous y travaillons ce qui prend un peu de temps et engendre du retard.

Elle pourrait être construite sur l'emplacement de l'entreprise Néolis (ex Michel Bezeaud) qui s'est installée dans les anciens locaux de M . Gaspard. Ce serait l'occasion d'investir l'entrée de ville en offrant un lieu stratégique et en éradiquant des vieux bâtiments qui ne sont ni fonctionnels pour une entreprise ni esthétiques pour l'image de notre ville.

Pour parvenir à nos fins nous négocions avec la COPAR et NÉOLIS. Je dois dire que nous rencontrons une écoute extrêmement bienveillante. A suivre….

Enfin , comme je vous l'ai déjà dit nous partirons dès les beaux jours à la rencontre des citoyens pour des réunions de proximité.

JB JARRY

L'EVENEMENT (suite)

Dans un deuxième temps, M. Guy GENTY, directeur de **l'HÔPITAL INTERCOMMUNAL DU HAUT LIMOUSIN (HIHL),** assisté de son adjointe Mme CALVEZ, a présenté avec précision tous les aspects techniques du **PÔLE LOGISTIQUE** qui regroupe depuis Janvier 2007, le magasin, la blanchisserie et la cuisine centrale pour les unités de Bellac, le Dorat et Magnac-Laval. Quelques chiffres suffisent pour mieux apprécier l'importance de ce site.

Une **CUISINE CENTRALE** qui réalise **600 000 repas** par an soit une moyenne de **2500 unités/jour.**
31 personnes se partagent les différentes opérations dans la préparation des menus lesquels nécessitent **420 tonnes d'aliments** à conditionner par an. La production a évolué de 5.5 % de 2010 à 2011 avec une montée en puissance des repas livrés à domicile de 38 % ce qui correspond à 38 000 plateaux par an et une moyenne journalière de 120 unités, (six jours sur sept). Enfin la livraison des repas en milieu hospitalier et à domicile représente une distance équivalente à **116 000 km par an**.

La délégation dans la cuisine centrale de l'Hopital

La blanchisserie

La **BLANCHISSERIE** quant à elle, occupe **14 personnes** et traite **663 tonnes de linge** à l'année soit **2.5 tonnes /jour**. L'activité a augmenté de 9 % entre 2010 et 2011 et le transport du linge correspond à **31 000 km par an.**
Enfin la tenue du **MAGASIN** emploie **deux personnes à plein temps** pour gérer et ordonnancer une diversité d'environ **1000 articles** qui sont nécessaires au fonctionnement des différents services. L'incidence transport équivaut à **30 000 km par an**.
A la lecture de tous ces chiffres, on apprécie mieux le rayonnement de ce pôle logistique au service des trois hôpitaux regroupés pour la circonstance et qui assure, en évitant la dispersion des points de production, une économie financière substantielle et une meilleure efficacité dans l'accomplissement des tâches qui sont les siennes.

La fin de matinée est consacrée au **CENTRE EDUCATIF ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE « Le Vieux Collège ».** Ce centre s'adresse plus particulièrement aux jeunes en rupture de scolarité et déstructurés socialement. Il est bon de rappeler que le CEFP « Le Vieux Collège » emploie une soixantaine de salariés et constitue en cela un bassin d'emplois important pour la Haute Vienne.

L'ensemble des enfants accueillis par le CEFP (garçons âgés de 13 à 21 ans), est pris en charge dans les différentes structures décentralisées de l'établissement :

1. A Magnac-Laval pour les plus jeunes (22 places)
2. Au Foyer du Val d'Enraud (15 places)
3. A Isle et à la Maison de Landouge (7 places), pour les 17/18 ans,
4. Enfin, au « Service Appartements » de Limoges, à l'adresse des jeunes devenus majeurs.

Le Vieux Collège travaille de façon partenariale avec les Services de l'Aide Sociale à l'Enfance des départements de Paris (dont est originaire l'Association) de la couronne parisienne, de la Haute-Vienne et des départements limitrophes.

Outre sa mission principale d'éducation spécialisée en internat, le CEFP dispense en interne une scolarité adaptée et des formations professionnelles, en maçonnerie, menuiserie, plomberie, cuisine, grâce à son école et à ses ateliers, encadrées par des éducateurs scolaires et techniques.

La finalité des actions éducatives dispensées par l'établissement et ses structures vise à aider les jeunes à construire leur projet et favoriser les meilleures conditions pour leur insertion sociale et professionnelle tout en contribuant à leur épanouissement personnel. Le dispositif interne est pour cela complété par tout le travail de réseau et de partenariat construit au fil du temps avec les dispositifs et partenaires locaux : établissements scolaires, missions locales, CIO, employeurs, professionnels de la santé, …

L'établissement a développé aussi depuis de nombreuses années un savoir-faire spécifique concernant la prise en charge des mineurs isolés étrangers accueillis sur le territoire français et contribue par cette action particulière à une insertion réussie pour la majorité d'entre eux
Un repas en commun sur place sous la direction de son directeur, Lilian DEJOS et de ses collaborateurs, clôtura cette présentation par une touche sympathique et conviviale.

(suite page 3)

A partir de 14h, la découverte de l'**ANIMALERIE** au sein de **l'ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE** fut un moment de détente et de curiosité partagé pour le groupe. Que ce soit dans la salle consacrée aux petits mammifères ou celle des oiseaux, des reptiles ou des poissons, les formateurs présents avec la participation pertinente de Mme Monette MARIE-LOUISE, proviseure adjointe du site, ne furent pas avares de leurs explications. Un détour vers l'imposante **BERGERIE** dont le spectacle des jeunes agneaux, très nombreux en cette période de l'année, témoigna de l'importance de la filière ovine dans les structures pédagogiques du lycée.

Monsieur le Sous-Préfet dans l'animalerie

Visite d'un gîte

Enfin, c'est au milieu des gîtes du **HAMEAU DES POUYADES** que se termine cette journée bien remplie aux multiples facettes et que M. le Sous-préfet qualifia d'enrichissante et surtout révélatrice des efforts mis en œuvre par la commune de Magnac-Laval pour le développement de sa région.

J.L. GERBAUD

UN HIVER RIGOUREUX, QUELQUES PHOTOS ...

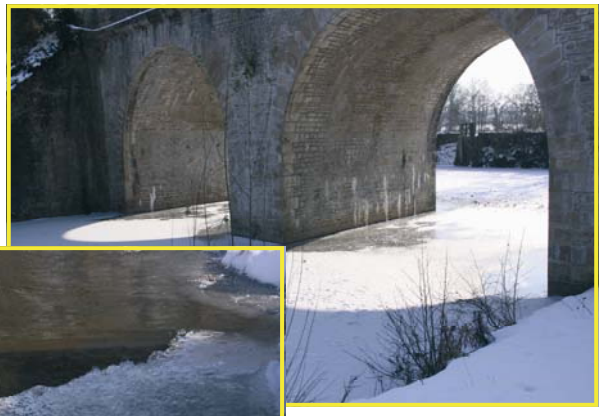

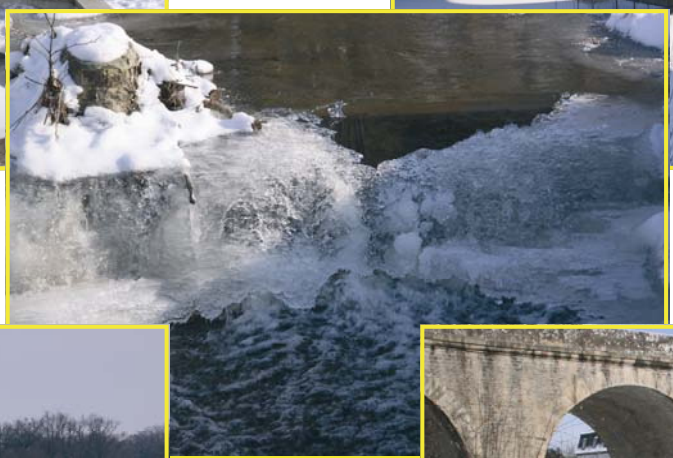

LES TRAVAUX

UN HIVER RIGOUREUX

La neige et le gel ont rendu difficile la tâche de nos employés. Grâce à du nouveau matériel et une grande disponibilité, nos agents ont sillonné les routes communales de jour et de nuit.

Une équipe avant le départ

ADDUCTION D'EAU :

Un gros problème subsiste sur le secteur des Lèzes, le Dognon, et la Loubresse. En effet le diamètre des tuyaux ne correspond plus à l'usage. Le Syndicat des eaux va renforcer ce secteur au printemps. En attendant, le Maire a demandé à ce que ces villages soient raccordés sur un autre circuit. C'est ce qui a été fait peu avant Noël par Véolia, au Taillis.

Les employés de Véolia au travail

ARRACHAGE DE VIEUX ARBRES

Square Jean-Moulin, les catalpas ont près de 60 ans ; les troncs sont creux ; nos employés les ont arrachés, mais rassurez vous Fabrice notre jardinier aura à cœur de les remplacer prochainement par une collection de Prunus (choix des arbres en partenariat avec l'association des amis des fleurs)

Il en est de même des vieux acacias sur la place de la République ; ils vieillissent mal et sont devenus dangereux (2 sont tombés cet hiver) ; ils seront remplacés par des prunus.

Nos employés au travail

LES TROTTOIRS RUE FÉNELON

Nous avons expliqué dans un dernier bulletin pourquoi nous les réalisons en régie (pas de subvention). Ce travail est très long , car nous avons fait le choix de moderniser par la même occasion le réseau d'écoulement des eaux pluviales.

J.B. JARRY

LES VILLAGES LA BARRE ET LA MORNIÈRE, BIENTÔT RACCORDÉS À UN ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Conformément à l'étude de zonage réalisée à la fin des années 90, la commune continue son effort d'assainissement des villages. C'est ainsi qu'une étude réalisée par le bureau d'études SAUNIER et Associés a permis de définir le projet de raccordement des villages de la Barre et la Mornière à une station de traitement des eaux usées utilisant le pouvoir d'épuration des roseaux.

Ce type d'installation est déjà en place dans la station de la Valette (réalisée il y a trois ans).

Après la mise en service de la station, il appartiendra à chacun de se raccorder au réseau soit par gravitation, soit par pompage, dans un délai de deux ans. Cependant une dérogation couvrant une période d'amortissement maximum de 10 ans pourra être accordée aux particuliers ayant une fosse septique installée récemment sans exclure aucunement le respect des normes actuelles des installations individuelles.

Les bassins

C'est un investissement lourd financièrement 291 385.12 Euros TTC qui est ainsi réalisé. Il correspond à la volonté de la commune de favoriser des actions en faveur de l'environnement donc du bien-être des concitoyens.

Le prochain et dernier village prévu sera Cressac.

HISTOIRE DE NOS QUARTIERS
LA PLACE HENRI NORMAND

Autrefois appelée « Place du Midi », ce lieu était très fréquenté pendant la première moitié du XXème siècle du fait de la présence de la Poste (après son déménagement de la place Laval) , de l'hôtel du Commerce et de la Poste tenu par Mme Thibaut ainsi que des commerces des rues adjacentes: épicerie, café, menuiserie.....

Ce quartier a été édifié sur les anciennes fortifications de notre cité (sur le linteau d'une échoppe on peut encore lire la date de 1682). Cette place était, en des temps lointains, la cour du château féodal avec un puits en son centre.

La bâtisse qui abritait la Poste a été construite en 1693.Jean Beslot, né le 15 mars 1654 à Magnac-Laval en a établi les plans et le devis depuis la ville de Mons-en-Hainaut où il venait d'être nommé , sur ordre du roi Louis XIV, ingénieur en chef des fortifications de Vauban.

Il s'était vu confier l'amélioration des défenses et la construction de nouvelles fortifications de cette ville en août 1693 mais il décède le 16 octobre 1693 à l'âge de 40 ans .

Les 11 mars et 17 avril 1693, il avait finalisé les marchés concernant sa maison . François de la Roche, maître maçon, est désigné pour la maçonnerie, la couverture, le carrelage et le pavement de la cour et de la rue moyennant la somme de 400 livres. Jean Beslot meurt sans avoir vu la réalisation de son projet.

Henri NORMAND

Henri Normand est né à Magnac-Laval le 29 juillet 1809. Après des études au Collège de notre commune puis au séminaire du Dorat, il devient bachelier et part à Paris comme Maître d'études au Collège Louis-Le-Grand où après avoir obtenu sa licence de lettres, il devient professeur de rhétorique. En 1835, il revient comme professeur au Collège de Magnac-Laval.

En 1856,il est nommé Principal et décède le 9 juin 1875 rue du Midi.

Ses écrits:

Histoire de Magnac-Laval des origines à 1870 manuscrit publié après son décès
Commentaire de la charte consentie aux habitants de Magnac en 1269 par ITHIER, seigneur de Magnac et des Closes.
Histoire du Collège de Magnac-Laval depuis sa fondation en l'année 1664 jusqu'à la Révolution

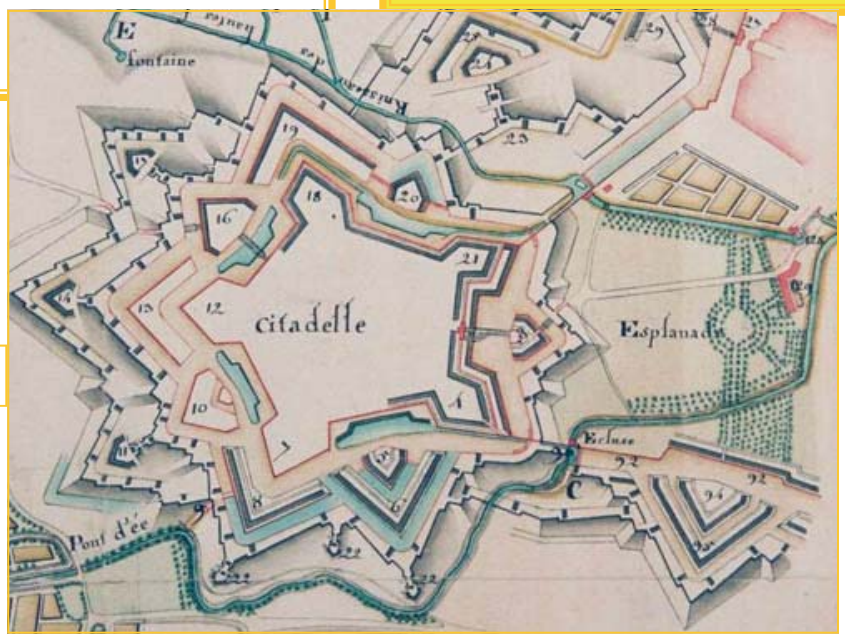

Plan d'une fortification VAUBAN

INFORMATIONS PRATIQUES

ATTENTION AUX FEUX DE VEGETATION : LA PREFECTURE RAPPELLE LA REGLEMENTATION

Face à la recrudescence de feux de broussailles ces derniers jours en Limousin, la préfecture rappelle que l'emploi du feu est strictement règlementé et appelle à la vigilance de chacun.
La fin de l'hiver est une période particulièrement propice pour entreprendre des travaux de jardinage et détruire les végétaux par le feu. Malheureusement, le non-respect de la réglementation peut conduire à de véritables incendies de broussailles, de cultures ou de forêts.
En 2011, les sapeurs-pompiers de la Haute-Vienne sont intervenus 243 fois pour lutter contre ces feux de végétation et 150 hectares de broussailles et de sous-bois ont été détruits pendant la période printanière.
La préfecture rappelle que du 1er mars au 30 septembre, il est formellement interdit à toute personne (particulier ou entreprise) d'allumer un feu à l'intérieur et à moins de 200 mètres d'une zone boisée, d'une lande ou d'une friche. Cette distance est portée à 400 mètres pour l'incinération des végétaux sur pieds.
Les travaux indispensables qui justifieraient des incinérations pendant cette période doivent être soumis à autorisation de la préfecture pour les entreprises (20 jours à l'avance) et autorisation du maire pour les particuliers.

D'une manière générale, l'emploi du feu doit s'accompagner de mesure de prévention :

- limiter les volumes et surfaces à incinérer
- assurer la mise à feu contre le vent et non dans le sens du vent
- surveiller le chantier jusqu'à extinction définitive de feu
- prévoir des moyens d'extinction du feu à proximité
- disposer d'un moyen d'alerte des secours

La préfecture demande aux personnes et entreprises pratiquant les écobuages de respecter la réglementation et de faire preuve de la plus grande prudence.

ELECTIONS

Bureau de vote à la mairie
ouvert de 08 h à 18 h

DATES A RETENIR

Elections présidentielles :

1er tour : **dimanche 22 avril 2012**

2ème tour : **dimanche 06 mai 2012**

Elections législatives

1er tour : **dimanche 10 juin 2012**

2ème tour : **dimanche 16 juin 2012**

VOTE PAR PROCURATION

En cas d'absence vous pouvez choisir un autre électeur pour voter à votre place (votre mandataire). Celui-ci doit être inscrit sur les listes électorales de la même commune que vous, mais pas nécessairement dans le même bureau de vote.
L'établissement de votre procuration est gratuit. Vous devez vous présenter devant un officier de police judiciaire habilité (commissariat de police ou gendarmerie),
Vous devrez alors fournir un justificatif d'identité (carte d'identité, passeport, permis de conduire...) et remplir un formulaire où sont précisées des informations sur le mandataire (nom, prénom, adresse, date et lieu de naissance). Ce formulaire inclut une attestation sur l'honneur mentionnant le motif de l'empêchement (obligation professionnelle, raison de santé, formation, vacances).
Le jour du scrutin, votre mandataire se présentera à votre bureau de vote, muni de la procuration et d'une pièce justifiant de son identité. Il votera alors en votre nom.

CHARTE ZERO PESTICIDE

Le 15 avril prochain, à 11 heures, au cours de la Fête des Plantes organisée par les Amis des Fleurs et des Jardins, le conseil municipal signera en présence de Monsieur Bernard BROUILLE, vice-président du Conseil Général la « Charte Zéro Pesticide ».

L'objectif de l'opération est d'amener les collectivités et autres organismes publics sur l'ensemble de la Région Limousin, à s'engager dans des actions visant à supprimer l'usage des pesticides pour l'entretien des espaces publics : voirie, terrains de sport, cours d'école, espaces verts, cimetières, zones d'activités, etc…
Pour officialiser leur démarche, les collectivités qui s'engagent, signent une charte et initialisent un processus de réduction des pesticides.
Elles sont accompagnées gratuitement par les associations partenaires : Limousin Nature Environnement, La FREDON, ...

ALFA
DES SESSIONS D'INFORMATION POUR LES PROCHES DE MALADES ALZHEIMER

Le maintien à domicile de la personne atteinte de maladie d'Alzheimer repose généralement sur un ou plusieurs membres de la famille ou de l'entourage. Ces personnes sont les aidants familiaux.

Elles accompagnent le malade au quotidien pour :

- les activités domestiques,
- les démarches administratives,
- l'accompagnement à la vie sociale,
- la vigilance permanente,
- le soutien psychologique et l'aide à la communication,
- la coordination des soins et parfois l'aide à la toilette.

COGLIM, réseau régional de santé dédié à la maladie d'Alzheimer lance « ALFA, Alzheimer Familles Aidants ».

ALFA est un programme d'information et d'accompagnement gratuit, destiné aux proches de malades, pour les aider à faire face à la maladie tout en se préservant.

ALFA est dispensé en plusieurs sessions animées par un professionnel spécialisé pour :

- mieux comprendre la maladie
- adapter et gérer le quotidien
- savoir comment obtenir de l'aide

Plusieurs programmes ALFA débuteront sur de nombreuses communes de la Haute-Vienne à partir de janvier 2012

Pour en savoir plus : contactez COGLIM, 05 55 14 03 16.

LUTTE CONTRE LES RAGONDINS

Dans le cadre d'un partenariat avec la FDGDON (Fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles), la mairie peut désormais mettre à disposition des pièges aux particuliers victimes de ces nuisances.
Pour tout renseignement complémentaire et pour s'informer sur les modalités d'enlèvement et d'utilisation des pièges, contacter la mairie au 05.55.68.52.54

RETROUVER SUR LE SITE INTERNET

LES MENUS DE LA CANTINE

Rubrique ***VIVRE***
Sous rubrique ENSEIGNEMENT

www.magnac-laval.fr

RESTAURATION DES ELEMENTS DE L'EGLISE SAINT MAXIMIN :

vitraux, portes et mobilier

QUELQUES NOUVELLES ...

Un vaste programme de réhabilitation du centre bourg a mis en valeur l'église Saint Maximin. Il devenait alors naturel de mettre en œuvre un programme de restauration de certains de ses éléments. C'est ainsi qu'après avoir recréé un parvis permettant l'accès facile pour les personnes à mobilité réduite, nous nous sommes attachés, en partenariat avec la Fondation du Patrimoine à bâtir un programme de restauration concernant :

- les vitraux, notamment ceux de la chapelle de la Vierge, (les plus anciens) mais aussi ceux que le temps avait le plus endommagés. Ils ont maintenant retrouvé leur beauté d'antan.
- les portes de la même chapelle et de la sacristie seront changées cette année. La technique constructive d'origine sera reprise et toutes les ferrures seront replacées (voir restaurées et replacées).
- deux statues, St Maximin et la Vierge au Gobelet font aujourd'hui l'objet d'une consultation pour restauration fin 2012 début 2013

Le coût global de ces actions est estimé à 32 681 € HT et une partie des travaux sera financée à hauteur de 35 % par des aides publiques :
Conseil général (20%), Etat (15%).

Cependant, il reste à la charge de la commune 65% et c'est pour cela que le concours de la Fondation du Patrimoine a été demandé il y a maintenant deux ans.

Grâce à votre générosité, la somme de 12477 € TTC à déjà été récoltée. Une première partie des travaux a ainsi pu être réalisée.

Nous avons encore besoin de votre soutien financier pour poursuivre ces investissements pour la sauvegarde de notre patrimoine.

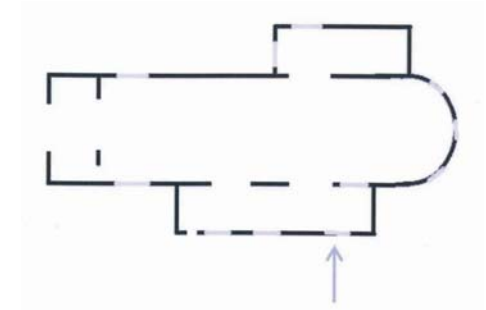

AVANT APRES

AVANT

APRES

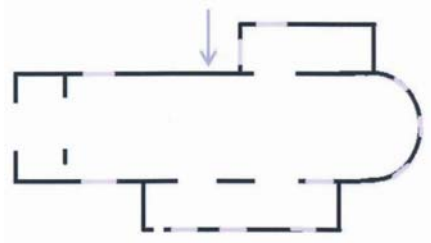

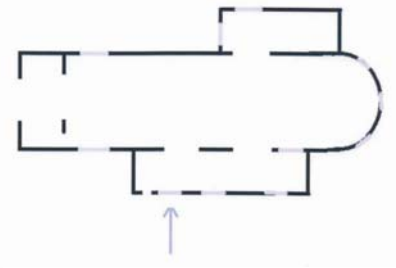

AVANT

APRES

Vitrail de la procession - offert par la famille D'ABADIE, propriétaires du Château de Chercorat

FAIRE UN DON
MODE D'EMPLOI

- Retirer un bulletin de don à la mairie.
- Compléter le bulletin et le retourner accompagné de votre don :
  - soit à la mairie
  - soit directement à La Fondation du Patrimoine
- La Fondation du Patrimoine vous établit une attestation
- Porter votre don sur votre déclaration d'impôts afin de bénéficier d'une économie d'impôts

Fondation du Patrimoine en Limousin
La Bachellerie du Midi
BP6
87500 SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE
05.55.08.20.83
www.fondation-patrimoine-limousin.com

LA VIE DES ASSOCIATIONS

SOCIETE AVICOLE DU HAUT LIMOUSIN (S.A.H.L.)

La **12ème Exposition Nationale d'Aviculture** organisée par la SAHL les 14 et 15 janvier derniers dans les locaux de l'ancienne caserne, fut parfaitement réussie. Bien que les organisateurs aient souhaité avoir plus de candidats pour concourir au Championnat Régional du « Lapin argenté de Champagne » et du « pigeon de vol », cette dernière édition se situe dans la bonne moyenne avec plus de 80 éleveurs venant de 11 départements .

Un assortiment de 800 animaux, véritable festival de plumes et de poils aux couleurs variées, était présenté aux visiteurs venus nombreux, parmi lesquels les enfants de l'école de Magnac-Laval (le vendredi 13) furent des admirateurs intéressés et enthousiastes.

Les ventes d'animaux ont été soutenues et permettent aux organisateurs d'envisager pour 2013 la mise en place d'un Championnat Régional des « Pigeons King », des « Lapins de Vienne » ainsi qu'un Challenge des « Poule Pictave ».

Enfin le Président Bernard BONNAT et tous les membres du bureau, remercient vivement tous les bénévoles et sponsors, la municipalité, le propriétaire et les locataires des lieux pour leur participation efficace et sans lesquels cette manifestation n'aurait pu avoir lieu. Ceci étant, le bureau rappelle que l'Association Avicole est régie par la loi de 1901 et patronnée par la Société Centrale d'Aviculture Française (S.C.A.F.).

Pour tous renseignements utiles, Tel : 05 55 68 60 22.

BRIDGE CLUB DE LA BASSE-MARCHE

Le bridge club de la Basse-Marche offre diverses activités à ses membres.
Tournois de réguliers le lundi et le vendredi, compétitions au niveau régional et finale nationale.
Cours gratuits d'initiation au bridge et divers tournois sont organisés :

- Tournoi au tirage au sort des partenaires le 30 mars 2012
- Tournoi Lions-Club le 14 avril 2012
- Fête du club le 30 juin 2012

Tous ces tournois sont suivis d'un pot de l'amitié auquel les participants sont conviés. Il règne donc au sein du club une bonne ambiance et les projets pour le futur ne manquent pas.
Notre Assemblée Générale sera le 30 juin 2012
Si vous souhaitez nous rejoindre, si vous êtes intéressés par nos activités, vous pouvez prendre contact auprès de :
Mme Janine MARSAUDON : présidente au 05.55.60.76.78
Mme Yvette BRISSIAUD : secrétaire au 05.55.60.23.27
Email : bcdelabassemarche@sfr.fr

MAGNAC-ANIMATION

Le samedi 17 mars, un public nombreux se bousculait à la salle des fêtes de Magnac-Laval à l'occasion de la journée de rencontres généalogiques organisée par Magnac Animation.
L'exposition de la descendance des familles PAGENOT, DUCOURTIOUX, TROUVAT, COLLET a suscité beaucoup d'intérêt et a permis de chaleureuses retrouvailles et de nombreux échanges.
L'après-midi, la conférence, animée par M. THOURY a rassemblé les visiteurs dans la salle de cinéma.
A la demande de beaucoup de personnes qui ne pouvaient être là, les organisateurs vous donnent rendez-vous cet été pour revoir plus tranquillement l'exposition qui sera installée à nouveau et durant plusieurs jours.
Merci encore de votre présence et de vos encouragements.

M.C DESQUAIRES et I. GUIMIER

Rencontre printanière

Samedi 14 avril 2012 à 20h30
(Entrée libre)
à l'Église Saint-Maximin de Magnac-Laval

L'ensemble vocal ACHORAÏCEM (41)
La chorale VOCALISE (23)
L'ensemble vocal CANTORA (87)

VELO CLUB MAGNACHON

NOUVEAU A MAGNAC-LAVAL

Une activité « MARCHE » a lieu tous les samedis de 14 h 30 à 15 h 30 pour les marcheurs de tous niveaux.
Rendez-vous à 14 h 30 sur la place de la mairie devant l'Office de Tourisme.
Pour tout renseignement 07.87.87.23.57

COMITE DES FETES

Le Comité des fêtes de Magnac-Laval a tenu son assemblée générale le 10 février. A cette occasion, un nouveau bureau a été formé. Voici la nouvelle composition du bureau :

Président : Mr LEGER Michel
Vice-président : Mr HAJJI Ahmed – Mr JULIEN Christophe – Mr LEGER Dominique
Trésorière : Mme JULIEN Isabelle
Trésorier adjoint : Mr PIOFFRET Jean-François
Secrétaire : Mme MILY Laetitia
Secrétaire adjointe : Mme PIOFFRET Chantal

Le président et toute son équipe ont le plaisir de vous présenter les différentes manifestations prévues cette année :

- le 23 juin : Marché des producteurs à partir de 16 heures suivi d'un méchoui, du feu de la Saint Jean et d'un bal
- le 13 juillet : feu d'artifice et bal
- le 08 septembre : spectacle « FOLI'S » et bal
- le 20 octobre : Loto

L'AMICALE des SENIORS et 3ème AGE

Samedi 14 janvier 2012 à la salle des fêtes, s'est tenu **l'Assemblée Générale de « l'Amicale des Séniors et 3ème Age** ». Cette année , comme tous les trois ans, avait lieu l'élection des candidats à bulletin secret pour la réélection de tous les membres du bureau actuel ainsi qu'une nouvelle postulante.

En début de séance, la Présidente, Mme BESSAGUET Yvonne, remerciait vivement les élus, M. le Maire de Magnac-Laval, Mme la Conseillère générale du Canton et Maire de St Léger Magnazeix, ainsi que les Présidents des associations locales de leur présence et leur présentait au nom de tous les membres leurs meilleurs vœux pour 2012. Durant son allocution, elle insista sur la bonne marche de l'amicale ainsi que sur les excellents résultats obtenus lors de chaque manifestation et ce, grâce au dévouement, au dynamisme et à la compétence du bureau et de ses membres. Après la lecture du bilan financier par le trésorier, il résulte que les finances sont saines et que l'amicale se porte bien.

La parole fut ensuite donnée à M. le Maire et à Mme la Conseillère générale du canton, lesquels reconnaissaient le sérieux et l'efficacité de l'équipe en place.

A l'issue des discours et commentaires d'usage, chacun pouvait déguster la galette dans une ambiance agréable et conviviale.

AMIS DES FLEURS ET DES JARDINS

Les Amis des Fleurs et des Jardins organisent la **deuxième Fête des Plantes le dimanche 15 Avril prochain** dans le parc du château du Lycée Agricole de 10H à la nuit.

26 stands vous seront proposés en ce début de printemps, pépiniéristes, paysagistes, un libraire, des artisans et des artistes du jardin.

Le Centre Nature LA LOUTRE y présentera l'opération « Zéro Pesticide » dans laquelle s'engage notre conseil municipal, en commençant par une courte présentation à 11 heures au moment de la signature de la Charte par M. le Maire et du représentant du Conseil Général.

A 15 H, une conférence menée par Jean-Jacques RABACHE « Le jardinage au naturel », vous guidera pour ne plus employer de pesticides au jardin potager.

Nous espérons vous y voir aussi nombreux que l'an dernier voire plus encore ! L'entrée de la Fête des Plantes est gratuite.

VOYAGE :

Nous organisons le **mercredi 6 juin prochain** un voyage d'une journée dans la région de PITHIVIERS (Loiret) sur le thème de **LA ROSE** et vous proposons de visiter 3 jardins prestigieux : le jardin du Manoir de La Javelière, les Roses Anciennes d'André EVE et l'arboretum des Grandes Bruyères de M. et Mme de La Rochefoucaud.

Nous vous en dirons plus sur notre stand le 15 Avril.

La Présidente Agnès VEILLAT

LE GYM CLUB A FÊTÉ LES ROIS

Une année s'est écoulée et nous voici en 2012. Nous nous sommes réunis autour de tables magnifiquement décorées par les adhérentes du club.

C'est le vendredi 13 janvier 2012 dans la Salle Maurice Lajoux que les adhérentes du Gym Club ont fêté ses Rois.

Monsieur Jean-Bernrad Jarry, Maire de Magnac-Laval a honoré de sa présence ce moment de convivialité et Monsieur Patrick Ledon, délégué aux sports, s'est excusé.

La Présidente, Solange Debroche, remercie également Maddy : présidente à la création du club, et Christiane, l'animatrice. La Présidente espère qu'une autre adhérente reprendra la relève à la rentrée prochaine. Elle tient à préciser que Josiane Demousseau a intégré l'association en tant qu'adhérente du club.

Avant de conclure, elle remercie Monsieur le Maire ainsi que la municipalité pour la subvention qui leur est attribuée.

Longue vie au club et meilleurs vœux à tous !

Le Bureau

CHORALE DE LA BASSE MARCHE

En Juin 1971,Maurice Michaud, instituteur, crée une chorale avec les enfants de l'école, la « Chorale de Magnac-Laval ».
Puis en 1982, il développe cet ensemble et l'ouvre à la participation des adultes. C'est ainsi que la Chorale prend le nom de « Chorale de la Basse-Marche ». Maurice Michaud sera chef de chœur jusqu'en Juin 1998.
Après se sont succédés, Christophe Laguzet, Anne-Marie Gabart et depuis 2004 nous avons le plaisir d'être dirigés par Pauline Heartfield.
Le chant choral est un moyen de vivre la musique et une expression artistique, permettant à chacun de s'épanouir individuellement tout en partageant avec un groupe une passion commune.
Le répertoire est varié, du classique en passant par le chant contemporain et les negro-spirituals.
Les 2 et 3 Juin 2012 la Chorale va fêter ce Jubilé .

Pour cela, nous organisons un week-end culturel, musical et festif avec au programme:

***Samedi 2 Juin à 20h00 Collégiale LE DORAT**

Concert Classique Orgue et Violon avec Dominique Lasnier et Bernard Lefèvre et la participation de la chorale.

***Dimanche 3 Juin à 16h00**
Salle des Fêtes de MAGNAC-LAVAL

Après-midi musical avec:
L'ensemble CANTORA de Magnac-Laval
L'ensemble DIAPASON de Bellac
L'ensemble MELODIA de St Bonnet de Bellac
L'ensemble CHORANIMUS de St Benoit du Sault et la participation de la chorale.
Nous serons ravis de vous accueillir, pour partager avec vous tous, ces moments de musique, de festivités en toute convivialité.

Fête de la musique

JEUDI 21 JUIN 2012
à partir de 15 heures

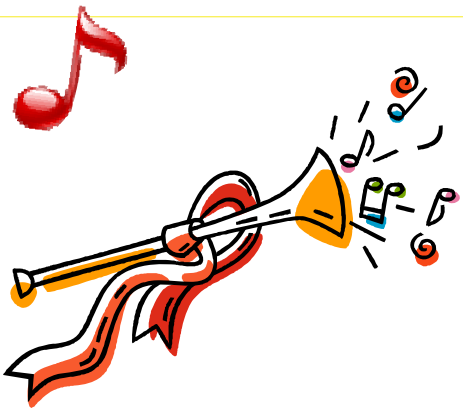

Comme chaque année, Magnac-Animation vous propose un panel de talents à l'occasion de la Fête de la Musique.

Groupes et musique de rues animeront le bourg et les terrasses des cafés de

15 heures à 22 heures.

Vous êtes chanteur, musicien,

venez nous rejoindre.

Contact au 05.55.68.65.11 Entrée gratuite

DERNIERE MINUTE

INFORMATION DE LA MAIRIE

ATTENTION

Des arbres morts bordent les chemins pédestres et la voirie communale.
Ces arbres, en cas de chute sont très dangereux pour les promeneurs et les automobilistes.
Les propriétaires sont invités à les recenser et à les abattre.

PLANTATION AU VERGER DES ENFANTS

La journée du 20 mars fut consacrée aux plantations dans le « verger des enfants » par la commune de Magnac-laval en partenariat avec « *l'Association des Amis des Fleurs et des Jardins* ».
28 rosiers botaniques ainsi que 27 Buddleias trouvèrent leur place selon les conseils avisés de M. ALLELY.

C'est déjà un premier pas dans l'aménagement de la décoration florale de cet espace, laquelle va se poursuivre dans les mois et les années à venir.
La municipalité remercie la Présidente de l'Association, Mme Agnès VEILLAT ainsi que l'ensemble de son bureau, pour leur collaboration efficace, avec une mention particulière pour M. ALLELY dont la compétence et le savoir-faire ont été des facteurs incontournables dans le bon déroulement de cette journée.

JLG

BON A SAVOIR

LES LIMITES AU DROIT DE PROPRIETE (suite et fin)

LE TOUR D'ECHELLE

Bien que traité dans la rubrique des « servitudes », le tour d'échelle diffère de celles-ci par le fait qu'il est temporaire et qu'il ne donne aucun droit sur la propriété de celui qui l'accorde (article 545 du code civil). Il s'agit en fait du droit dont dispose une personne, de demander à son voisin de passer chez lui pour poser une échelle ou un échafaudage afin d'effectuer des travaux chez soi parce qu'on ne peut pas faire autrement. Le droit de passage qui en découle s'arrête à la fin des travaux.

En vertu de l'article 696 du code civil, le tour d'échelle donne un droit :

- de passage
- de dépôt sur la bande où le passage est accordé, de tous matériaux et matériels nécessaires pour la seule durée des travaux.

PROCEDURE A SUIVRE
DEMANDE PREALABLE

- Il convient toujours de faire une demande préalable au voisin, si possible par écrit (garder une photocopie).
- L'accord se fait à l'amiable, de préférence aussi par écrit, daté et signé par les deux parties, en mentionnant les modalités du tour d'échelle et notamment :
  - la date et les heures de travaux
  - la durée
  - les précautions à prendre pour ne pas endommager la propriété
  - les modalités de réparation des dégâts éventuels
  - éventuellement d'indemnités d'occupation pour privation de jouissance
  - à défaut d'accord amiable : mettre en demeure le voisin par lettre recommandée avec avis de réception, d'accorder le tour d'échelle
  - si toujours rien, obtenir par voie de référé, du juge du Tribunal de Grande Instance, l'autorisation de faire ses travaux.

DUREE DU TOUR D'ECHELLE

La durée du tour d'échelle est strictement limitée à la durée nécessaire pour procéder à l'entretien ou à la réparation.

NOTA : Le tour d'échelle est réservé aux seules réparations sur les constructions existantes ; les nouvelles constructions devant prévoir un « échalage » suffisant (bande de terrain comprise entre le mur d'un bâtiment et la limite séparative entre les deux propriétés riveraines), au moins égal à la moitié de la hauteur du bâtiment sans être inférieur à 3 mètres (sauf usages locaux).

LARGEUR DU TOUR D'ECHELLE

Il n'existe pas de largeur légale. On considère seulement que le passage doit être suffisant pour effectuer les travaux nécessaires avec les « moyens modernes ».

INDEMNISATION

En principe aucune indemnité n'est due sauf si le passage chez le voisin lui cause un préjudice ou des dégâts.

ECHAFAUDAGE SUR LA VOIE PUBLIQUE

C'est un peu comme le tour d'échelle mais il faut demander au préalable un permis de stationnement :

- au Maire de la commune pour les voies communales et les chemins ruraux mais aussi sur les parties de routes départementales et nationales qui traversent les agglomérations.
- au Président du Conseil Général pour le réseau routier départemental et national.

Comme pour le tour d'échelle, l'autorisation est délivrée à titre précaire et révocable.

Henri RAFFIER

FESTIVITES

AVRIL

14 - 20 h 30 - église Saint Maximin - Concert chorale CANTORA
15 - journée - Parc du Château - Fête des Plantes
29 - 14 h - salle des fêtes - Loto Amicale des Séniors

MAI

17 - Course Cycliste - Grand prix Maurice Dandrieux
- concours pétanque
28 - Procession de neuf lieues

JUIN

02 - Fête de le pêche à l'Etang des pouyades organisée par l'Office de Tourisme
03 – 16 h - salle des fêtes - concert chorale de la Basse Marche
08 - 20 h 30 - salle des fêtes - cinéma
16 - salle des fêtes - fête du Club de Bridge
- Rando Cyclo organisée par le Vélo Club
21 - Fête de la Musique
23 - Stade - Feu de Saint Jean

ETAT-CIVIL

NAISSANCES

CHAMPALOUX Nathan
BREGEAUD Manon
Félicitations aux parents et vœux de prospérité aux nouveau-nés

DECES

MANGIN Michel, 63 ans,
40ter, avenue Joliot Curie
VELLENOWETH Richard, 76 ans,
8, rue des Géraniums - Les Lèzes
BARC Michel, 83 ans,
Boisjeune
BOULESTEIX Andrée, 83 ans,
1, rue Grivet
FRANK Michaël, 53 ans,
15, Faubourg Beaulieu
TERRADE André, 91 ans,
La Gervaudie

Nos condoléances aux familles durement éprouvées

LE COIN CUISINE

LE FLAN LIMOUSIN.

3 pommes golden - une poignée de raisins secs macérés dans du rhum (ou alcool de pays ou dans de l'eau) - 1 poignée de cerneaux de noix - 150g de poudre d'amandes - 3 œufs - 50g de sucre - un peu de beurre.

Ecraser les noix en éclats.
Dans un saladier mélanger les œufs avec le sucre et la poudre d'amandes.
Couper les pommes en lamelles un peu épaisses. Dans un moule beurré, mettre les lamelles de pommes, les noix concassées et les raisins égouttés.
Verser dessus la préparation. Mettre par-dessus quelques noisettes de beurre.
Mettre au four à 180°C pendant environ 30 minutes. Déguster tiède.

Régalez-vous !

Dans ce numéro :

Evènement - Edito	1 - 3
Travaux	4
Histoire de nos quartiers	5
Infos pratiques	6-7
Souscription	8-9
Associations	10-13
Dernière minute	14
Bon à savoir	15
Festivités- état-civil- coin cuisine	16

Comité de rédaction
présidé par Annie OUDET :
JARRY - GERBAUD - LEDON - RAFFIER - DAUGE
Directeur de Publication :
Jean-Bernard JARRY